

Minéraux et hydrocarbures sous-marins

l'année suivante, une délégation d'hommes politiques de la Nouvelle-Écosse sont allés à Londres réclamer l'abrogation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Deux ans plus tard, en 1869, la Compagnie de la Baie d'Hudson consentait à vendre pour un million et demi, au Dominion du Canada, son vaste territoire qui englobait les futures provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les habitants mécontents de l'Ouest qui ne voulaient pas participer à l'édification de ce nouveau pays ont organisé une rébellion sous la conduite de Louis Riel. Ce n'est qu'un épisode de l'histoire du Canada. Puis, ce fut la création du Manitoba, suivie par celle de la Saskatchewan et de l'Alberta en 1905.

Fait intéressant à noter, à l'époque de la vente des territoires de la baie d'Hudson au Canada, le pays ne comptait que quatre provinces: le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Québec—le Haut et le Bas Canada. On pourrait arguer que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick avaient un quart de l'intérêt dans le territoire nouvellement acquis d'où devaient sortir les provinces de l'Ouest.

L'histoire a ensuite voulu qu'en 1912, le Manitoba, l'Ontario et le Québec annexent à leurs territoires les vastes contrées à peu près inhabitées et essentiellement inexploitées qui se trouvaient au nord de leurs frontières. De leur côté, les provinces maritimes ne pouvaient, de par leur situation géographique, connaître la même expansion.

J'estime donc que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont un droit historique sur la partie du plateau continental qui appartient au Canada et qui relie leurs lignes côtières respectives. On pourrait invoquer le même argument dans le cas de Terre-Neuve.

Les territoires supplémentaires accordés au Québec et à l'Ontario ont presque doublé leur superficie respective, cependant que l'expansion septentrionale du Manitoba dans le Keewatin et de la Saskatchewan dans l'Athabasca et l'Assiniboine leur a permis d'accroître de plus du double leurs territoires primitifs. L'Alberta a pour sa part doublé son étendue en annexant une partie de l'Athabasca lors de son expansion septentrionale.

Il est important de noter que les immenses richesses naturelles de ces provinces se trouvent en grande partie dans les territoires septentrionaux annexés. Qu'il suffise de mentionner le bouclier précambrien qui entoure la baie d'Hudson dans le nord de l'Ontario, les immenses ressources du nord québécois et les ressources énergétiques des provinces de l'Ouest.

L'aire naturelle d'expansion des provinces maritimes se trouve dans les zones côtières adjacentes à leurs frontières. J'estime qu'il n'y a plus à prouver le droit que possèdent les provinces maritimes sur les zones côtières sous-marines adjacentes.

Les provinces maritimes ont un droit historique, juridique et moral sur ces zones. Il en va de même pour Terre-Neuve. Les provinces de l'Atlantique souffrent toutes des problèmes liés aux disparités régionales. Les provinces touchent maintenant la moitié de leurs revenus sous forme de paiements de transfert du gouvernement fédéral.

Je ferais valoir à la Chambre que les richesses des ressources sous-marines contribueraient à remédier à ces problèmes et renforceraient certainement la Confédération. Par conséquent, je voudrais appuyer le bill présenté par le député de Halifax-

Ouest, pour qui j'ai beaucoup d'estime et que je félicite de son initiative.

Des voix: Bravo!

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, à mon avis, c'est un sujet que nous pouvons aborder sans le moindre esprit de parti. En 1957, j'ai été nommé ministre des Ressources ou plutôt, comme cela s'appelait alors, des Ressources nationales et des Affaires du Nord. Il s'agissait d'un nouveau ministère que le gouvernement avait créé en 1953, parce que, jusque-là, nous n'avions guère prêté d'attention aux ressources du Nord ni aux autres ressources.

En consultant les dossiers de ce nouveau ministère en 1957, j'ai constaté que le gouvernement du très honorable Louis Saint-Laurent s'était déjà intéressé au problème que le député a soulevé aujourd'hui. J'ai parlé à celui qui était alors chef de l'opposition de l'aspect juridique de la question, car il était très fier de ses connaissances et de son expérience dans ce domaine. Il a dit qu'à son avis, la seule façon d'élargir le territoire des provinces atlantiques, c'était de diviser le Golfe du Saint-Laurent. Comme il était extrêmement ferré sur les questions constitutionnelles et juridiques, il a suggéré de tracer la frontière du Golfe du Saint-Laurent, de l'île d'Anticosti, au Nord, jusqu'à Gaspé.

J'ai développé cette idée, monsieur l'Orateur. Je savais que le ministère des Affaires extérieures et mon propre ministère du Nord canadien, en collaboration avec les autres pays du monde, étaient en train d'organiser ce qu'on a appelé l'année géophysique internationale. Il y a eu une conférence mondiale qui a duré deux ou trois ans, même si elle ne devait durer qu'un an et demi au départ. Je savais quels genres de renseignements étaient donnés à cette conférence. La théorie de la formation des continents avait changé énormément à ce moment-là. Toutes les théories populaires à l'époque étaient remises en question. Les chercheurs s'étaient rendu compte que la partie est de l'Amérique du Nord avait jadis fait partie de l'Europe, qu'elle s'en était séparée et que la région des Appalaches, qui comprend le Groënland, l'île de Baffin, le Labrador, les provinces de l'Atlantique et le nord-est des États-Unis, a la même géologie que l'Europe de l'Ouest. Les mines de charbon et de fer de l'Allemagne, de la Suède, du Luxembourg, de la France et de la Grande-Bretagne ont la même structure que les mines de charbon et de fer de la région des Appalaches.

On s'est aussi rendu compte que, comme le député de Central Nova (M. MacKay) l'a signalé, toutes ces richesses ne s'arrêtent pas au niveau des hautes mers, mais qu'elles contiennent sous la mer.

A l'époque du gouvernement Diefenbaker, nous pensions que nous pouvions mettre les provinces de l'Atlantique sur le même pied que les provinces des Prairies, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique en leur donnant un territoire plus vaste dont les richesses naturelles pourraient être exploitées un jour. Nous pensions pouvoir aussi leur donner une stratégie industrielle en réunissant dans la région toutes les formes d'énergie disponibles. Par exemple, il y a le charbon, le fer du Labrador et le gaz bon marché en provenance du Venezuela pour lequel nous pourrions conclure des contrats à long terme à des prix dérisoires. Nous pourrions intégrer dans cet ensemble un réseau énergétique qui donnerait certains espoirs pour